



DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHÉ

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 9

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Éric DUCHIER Laurent, LAMERRE Hervé.

Absent : 0

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : MOLINA Pierre

Date de convocation : 6 novembre 2025

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

SIGANTURE DU DEVIS POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE COLORIA SUR LE POSTE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE ET INSCRIPTION DE LA DEPENSE AU BUDGET

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles fonctionnalités du logiciel COLORIA, nouvelle évolution du logiciel COSOLUCE actuellement utilisé par la secrétaire de mairie pour l'ensemble des domaines traités. Il présente le devis relatif à son installation et à son utilisation et propose au Conseil d'installer ce nouveau logiciel afin de l'utiliser à compter de 2026. Il conviendra alors d'inscrire la dépense au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande du Maire et l'autorise à signer le devis, la dépense sera inscrite au budget.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE

Le Maire indique au Conseil Municipal que la convention signée avec la Poste dans le cadre du contrat « présence postale » arrive à échéance et qu'il convient donc de procéder à son renouvellement. Les termes du contrat sont identiques à ceux de la convention signée en 2025. Le Maire propose de signer cette convention pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande du Maire et l'autorise à signer la nouvelle convention avec la Poste pour 3 ans.

APPROBATION RAPPORT RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Maire demande au Conseil Municipal si chacun des membres a bien pris connaissance du rapport RPQS eau et assainissement 2024 transmis avec la convocation le 6 novembre 2025. Il donne lecture des titres principaux et demande au Conseil de valider ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport RPQS 2024.

SIGNATURE CONVENTION CTG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est appelée à renouveler la validation de la signature de la Convention Territoriale Globale entre « Montluçon Communauté » et la CAF. Cette convention vise à consolider les dynamiques partenariales déjà engagées et à renforcer les services aux familles sur l'ensemble du territoire.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la signature de cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande du Maire et l'autorise à signer la convention CTG.

CESSION TERRAIN BACQUET / MARGUIER ET FINANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis de principe qu'il a émis récemment pour la cession de terrain communal au couple BACQUET / MARGUIER, acheteurs d'une résidence au lieu-dit « Le Blanchard ».

Le Maire indique au Conseil que ces personnes ont demandées que la Commune prenne en charge tout ou partie des frais de l'enquête publique qui sera conduite dans le cadre de cette vente.

Sachant que lors d'une cession de terrain communal dans des conditions identiques (Vente DUFOR à « Lacaud Chappy »), la Commune avait pris en charge les frais d'enquête publique, le Maire propose que la Commune prenne en charge la moitié des frais d'enquête, le restant étant à la charge du couple BACQUET / MARGUIER.

Pour résumer : Le terrain sera cédé au prix de 2 € le m² et les frais de géomètre seront pris en charge par les acheteurs (Conformément à la délibération initiale). Le frais d'enquête publique (Commissaire enquêteur + annonce légale) seront pris en charge à part égale par la Commune et les acheteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du maire.

FINANCEMENT REPAS DES AINES.

Le Maire indique au Conseil que des démarches ont été effectuées auprès des traiteurs locaux (Loisy à Montluçon – Depoux à Evaux les bains – Boucherie à Marcillat en Combrailles – DUPRAT à Pionsat). Pour l'heure, aucun devis précis n'a été reçu mais les tarifs sont de l'ordre de 40 € maximum par personne.

Il conviendra aussi d'acheter les colis pour les personnes de plus de 70 ans n'ayant pas pu participer au repas ainsi que pour les employés.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à financer le repas comme les années précédentes et à régler les factures relatives à ces achats

- La Commune prend en charge le repas des personnes de plus de 65 ans

- Le tarif du repas ne dépasse pas 40 €
- La Commune finance le repas, l'apéritif et le champagne
- Les personnes de moins de 65 ans qui accompagnent un bénéficiaire du repas gratuit paieront leur repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire et donne son accord pour le financement proposé.

CADEAU DE DEPART DE L'AGENT DEVEAUX FREDERIQUE

Le Maire propose au Conseil Municipal de financer un cadeau pour le départ de l'agent DEVEAUX Frédérique qui a quitté la collectivité depuis plusieurs semaines après une vingtaine d'années de service.

Le Maire propose de lui offrir un bon cadeau d'une valeur de 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 150€ pour F. Deveaux.

ACCEPTATION D'UN DON DU FOYER RURAL

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de sa dissolution, l'association du Foyer Rural propose de reverser le solde de ses comptes à la Commune pour qu'elle en fasse bénéficier son école. Le montant devrait avoisiner les 400 € mais le montant précis dépendra des frais bancaires liés à la clôture du compte.

Le Maire demande au Conseil d'accepter le don de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de recevoir un don du Foyer Rural en faveur de l'école.

DELIBERATION QUI COMPLETE ET PRECISE LA DELIBERATION N° 34 CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE – INSCRIPTION DES FRAIS AU BUDGET.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été procédé au recrutement d'un adjoint technique pour le remplacement de Mme DEVAUX Frédérique. Il convient d'inscrire au budget les frais relatifs à ce contrat de 12 H hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'inscription au budget de la dépense liée au recrutement d'un nouvel Adjoint Technique à 12H/hebdo annualisées.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévision commission de contrôle des listes électorales.
- Mise en place d'un sapin de Noël et de décorations.
- Lancement investissement 2025

La séance est levée à 21H30.

Fait à La Petite Marche le 20 novembre 2025
Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche